



Diesel Treat

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date d'émission: 2017-03-08
Date de révision: 2024-02-23
Remplace la fiche: 2021-07-13
Version: 3.3

SECTION 1: Identification

1.1. Identification

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Diesel Treat
Code du produit : 103060, 103061, 103062, 103064, 103065, 103066, 103068, 103070, 103089

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation de la substance/mélange : Additif de carburant diesel

1.3. Fournisseur

Fabricant

R.B. Howes & Co., Inc.
3511 North Ohio Street
Wichita, KS 67219 - USA
T 401-294-5500, 1-800 GET HOWES (438-4693)

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC 1 (800) 424-9300 / 703-527-3887

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS

Flam. Liq. 4
Skin Irrit. 2
Carc. 1B
Repr. 2
Asp. Tox. 1

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS) :



Mention d'avertissement (GHS) :

Danger

Mentions de danger (GHS) :

Liquide combustible

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Provoque une irritation cutanée

Susceptible de provoquer le cancer

Susceptible de au fœtus

Conseils de prudence (GHS) :

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Diesel Treat

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
En cas d'ingestion: Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.
NE PAS faire vomir.
En cas de contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Garder sous clef.
Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3. Autres dangers non classés

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue

Non applicable

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités	Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités / Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base- non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 15 et 30 atomes de carbone (C15-C30), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40°C (100 SUS à 100°F). Contient relativement peu de paraffines normales.]	n° CAS: 64742-53-6	30 - 60
Kérosène (pétrole)	Kérosène (pétrole) Kérosène / Kerosènes, carburants d'aviation / Kérosène (pétrole); kérosène de distillation directe; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16)et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 150 et 290 °C (entre 320 et 554°F).]	n° CAS: 8008-20-6	15 - 40

Diesel Treat

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
Solvant naphta aromatique léger	Solvant naphta aromatique léger Solvant naphta (pétrole), fraction aromatique légère; naphta à bas point d'ébullition- non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 8 et 10 atomes de carbone (C8-C10) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 135 et 210 °C (entre 275 et 410°F).] / Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	n° CAS: 64742-95-6	1 - 5
1,2,4-Triméthylbenzène	1,2,4-Triméthylbenzène Pseudocumene / 1,2,4-Trimethylbenzene / Trimethylbenzene, 1,2,4- / Trimethylbenzene	n° CAS: 95-63-6	1 - 5
Amides en C16-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyle)	Amides en C16-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyle) SDA 11-024-00 / N,N-Bis(hydroxyethyl)-fatty(C16-18 and C18 unsaturated) amides	n° CAS: 68603-38-3	0.5 - 1.5
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) / Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérosène- non spécifié; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation de produits aromatiques. Se compose principalement d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 9 et 16 atomes de carbone (C9-C16) et dont l'intervalle d'ébullition est compris approximativement entre 165 et 290°C(entre 330 et 554°F).]	n° CAS: 64742-94-5	0.1 - 1
Xylène, isomères mixtes, purs	Xylène, isomères mixtes, purs Xylène : mélange d'isomères / Xylène (mélange d'isomères) / Xylène	n° CAS: 1330-20-7	0.1 - 1
Naphtalène	Naphtalène Naphthalene, molten / Naphthalene, crude / Naphthalenes / Moth balls	n° CAS: 91-20-3	0.1 - 1
Isopropylbenzène	Isopropylbenzène Cumène	n° CAS: 98-82-8	0.1 - 1
Ethylbenzène	Ethylbenzène Benzene, ethyl- / ETHYLBENZENE / Phenylethane	n° CAS: 100-41-4	0.1 - 1

*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
Premiers soins après inhalation	: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

Diesel Treat

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.
Symptômes/effets après ingestion	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie chimique. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
Symptômes chroniques	: Susceptible de provoquer le cancer. Susceptible de nuire au fœtus.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse. Dioxyde de carbone. Brouillard d'eau.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2. Dangers spécifiques dus au produit chimique

Danger d'incendie	: Liquide combustible. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Des vapeurs irritantes.
-------------------	--

5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Eloigner les récipients de la zone de feu, si cela peut être fait sans risque. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.
Protection en cas d'incendie	: Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Éliminer toute source d'ignition. Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.
-------------------	---

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

Diesel Treat

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Ecarter toute source d'ignition. Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
- Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone. Risque de glissade sur la matière renversée.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution.
- Mesures d'hygiène : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Soumis à 29 CFR § 1910.106.
- Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Garder sous clef.
- Matières incompatibles : Voir la section 10 consacrée aux matériaux incompatibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Diesel Treat	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités (64742-53-6)	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
Solvant naphtha aromatique lourd (pétrole) (64742-94-5)	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
Naphtalène (91-20-3)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA	10 ppm

Diesel Treat

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Naphtalène (91-20-3)	
ACGIH catégorie chimique	Cancérogène confirmé pour les animaux avec une pertinence inconnue pour les humains, Peau - contribution significative potentielle à l'exposition globale par la voie cutanée
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition	
BEI (BLV)	Parameter: 1-Naphthol with hydrolysis plus 2-Naphthol with hydrolysis - Sampling time: end of shift (nonquantitative, nonspecific)
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OSHA PEL TWA	50 mg/m ³
OSHA PEL TWA	10 ppm
USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
IDLH	250 ppm
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	50 mg/m ³
NIOSH REL (TWA)	10 ppm
NIOSH REL (STEL)	75 mg/m ³
NIOSH REL (STEL)	15 ppm
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH catégorie chimique	Non classifiable comme cancérogène pour l'homme
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition	
BEI (BLV)	1,5 g/g créatinine Parameter: Methylhippuric acids - Medium: urine - Sampling time: end of shift (technical or commercial grade)
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Xylenes (o-, m-, p-isomers)
OSHA PEL TWA	435 mg/m ³
OSHA PEL TWA	100 ppm
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1
Ethylbenzène (100-41-4)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH catégorie chimique	Cancérogène confirmé pour les animaux avec une pertinence inconnue pour les humains
USA - ACGIH - Indices biologiques d'exposition	
BEI (BLV)	0,15 g/g créatinine Parameter: Sum of mandelic acid and phenylglyoxylic acid - Medium: urine - Sampling time: end of shift (nonspecific)
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethyl benzene
OSHA PEL TWA	435 mg/m ³
OSHA PEL TWA	100 ppm
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1 OSHA Annotated Table Z-1

Diesel Treat

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Ethylbenzène (100-41-4)	
USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
IDLH	800 ppm (10% LEL)
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	435 mg/m ³
NIOSH REL (TWA)	100 ppm
NIOSH REL (STEL)	545 mg/m ³
NIOSH REL (STEL)	125 ppm
Kérosène (pétrole) (8008-20-6)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA	200 mg/m ³ (application restricted to conditions in which there are negligible aerosol exposures-total hydrocarbon vapor (Kerosene/Jet fuels))
ACGIH catégorie chimique	Cancérogène confirmé pour les animaux avec une pertinence inconnue pour les humains, Peau - contribution significative potentielle à l'exposition globale par la voie cutanée
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	100 mg/m ³
Solvant naphta aromatique léger (64742-95-6)	
Pas d'informations complémentaires disponibles	
1,2,4-Triméthylbenzène (95-63-6)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA	10 ppm
ACGIH catégorie chimique	Non classifiable comme cancérogène pour l'homme
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	125 mg/m ³
NIOSH REL (TWA)	25 ppm
Isopropylbenzène (98-82-8)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Cumene
ACGIH OEL TWA	5 ppm
Remarque (ACGIH)	TLV® Basis: URT adenoma; neurological eff. Notations: A3 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans)
ACGIH catégorie chimique	Cancérogène confirmé pour les animaux avec une pertinence inconnue pour les humains
Référence réglementaire	ACGIH 2024
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Cumene
OSHA PEL TWA	245 mg/m ³
OSHA PEL TWA	50 ppm
Catégorie de valeur limite (OSHA)	prévenir ou réduire les risques d'absorption cutanée

Diesel Treat

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Isopropylbenzène (98-82-8)	
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1
USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
IDLH	900 ppm (10% LEL)
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (TWA)	245 mg/m ³
NIOSH REL (TWA)	50 ppm
US-NIOSH catégorie chimique	Potentiel d'absorption cutanée
Amides en C16-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyle) (68603-38-3)	
Pas d'informations complémentaires disponibles	

Valeurs limites d'exposition pour les autres composants

Benzène (71-43-2)	
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Benzene
OSHA PEL TWA	10 ppm 1 ppm
OSHA PEL STEL	5 ppm (see 29 CFR 1910.1028)
OSHA PEL (Ceiling)	25 ppm
Le pic maximum acceptable a dépassé la valeur plafond acceptable pendant toute la durée d'une équipe de travail de 8h	50 ppm Peak (10 minutes)
Remarque (OSHA)	Le benzène est soumis à la norme 29CFR 1910.1028 qui peut contenir des exigences spécifiques pour la manutention incluant l'équipement de protection requis, les zones réglementées, le contrôle et la surveillance médicale. L'employeur doit passer les normes en revue et assurer la conformité aux exigences applicables.
Référence réglementaire (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-2

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:
Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques. Consulter l'information produit du fournisseur des gants sur la compatibilité du matériau et de son épaisseur.
Protection oculaire:
Des lunettes de sécurité ou des protecteurs oculaires sont recommandés en utilisant le produit.
Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié

Diesel Treat

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. La FDS ne peut pas fournir des directives complètes et détaillées en matière de protection des voies respiratoires. Le choix de l'appareil respiratoire doit être fait par une personne qualifiée après évaluation de la situation de travail.

Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Aucune donnée disponible.
Couleur	: Ambré clair
Odeur	: Distinctif
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 164 °C (327 °F)
Point d'éclair	: > 148 °F (>= 150 °F) [Coupe fermée]
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité	: Liquide combustible.
Pression de la vapeur	: < 0,1 mm Hg
Densité relative de la vapeur à 20°C / 68 °F	: > 1 (air = 1)
Densité relative	: < 0,9 (eau = 1)
Solubilité	: Insoluble.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 3,89 mm ² /s @ 40 °C (104 °F)
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

Diesel Treat

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Sources d'inflammation. Matières incompatibles.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Gaz inflammables. Des vapeurs irritantes.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale) : Non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités (64742-53-6)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat	2180 mg/m ³ (Exposure time: 4 h)
ATE CA (vapeurs)	2,18 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	2,18 mg/l/4h

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (64742-94-5)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: EPA OTS 798.1175 (Acute Oral Toxicity), Remarks on results: other:
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity), Guideline: other:
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: EPA OTS 798.1100 (Acute Dermal Toxicity), Remarks on results: other:
CL50 inhalation rat	> 590 mg/m ³ (Exposure time: 4 h)

Naphtalène (91-20-3)

DL50 orale rat	1110 mg/kg
DL50 cutanée lapin	1120 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 0,4 mg/l/4h
ATE CA (orale)	1110 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	1120 mg/kg de poids corporel

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)

DL50 orale rat	3500 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 4350 mg/kg
CL50 inhalation rat	29,08 mg/l/4h
ATE CA (orale)	3500 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	1700 mg/kg de poids corporel

Diesel Treat

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
ATE CA (vapeurs)	27,57 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	29,08 mg/l/4h
Ethylbenzène (100-41-4)	
DL50 orale rat	3500 mg/kg
DL50 cutanée lapin	15400 mg/kg
CL50 inhalation rat	17,4 mg/l/4h
ATE CA (orale)	3500 mg/kg de poids corporel
ATE CA (cutané)	15400 mg/kg de poids corporel
ATE CA (gaz)	4500 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	17,4 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	1,5 mg/l/4h
Kérosène (pétrole) (8008-20-6)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 5,28 mg/l/4h
Solvant naphta aromatique léger (64742-95-6)	
DL50 orale rat	8400 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 6193 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity), Remarks on results: other:
CL50 inhalation rat	3400 ppm/4h
ATE CA (orale)	8400 mg/kg de poids corporel
ATE CA (gaz)	3400 ppmv/4h
1,2,4-Triméthylbenzène (95-63-6)	
DL50 orale rat	3280 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 3160 mg/kg
CL50 inhalation rat	18 g/m ³ (Exposure time: 4 h)
ATE CA (orale)	3280 mg/kg de poids corporel
ATE CA (gaz)	4500 ppmv/4h
ATE CA (vapeurs)	18 mg/l/4h
ATE CA (poussière, brouillard)	1,5 mg/l/4h
Isopropylbenzène (98-82-8)	
DL50 orale rat	1400 mg/kg
DL50 cutanée lapin	12300 µl/kg
CL50 inhalation rat	> 3577 ppm (Exposure time: 6 h)
ATE CA (orale)	1400 mg/kg de poids corporel

Diesel Treat

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Isopropylbenzène (98-82-8)	
ATE CA (cutané)	12300 mg/kg de poids corporel
Amides en C16-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyle) (68603-38-3)	
DL50 orale rat	> 3000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: other:A modification of the techniques described in Appraisal of the Safety of Chemicals in Foods, Drugs and Cosmetics, compiled by the staff of the Division of Pharmacology, Food and Drug Administration.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Susceptible de provoquer le cancer.
Naphtalène (91-20-3)	
Groupe IARC	2B - Peut-être cancérogène pour l'homme
Statut NTP (National Toxicology Program)	Cancérogène pour l'être humain selon une hypothèse raisonnable, Preuves de cancérogénicité
Figure sur la liste de l'OSHA en tant que substance carcinogène	Oui
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
Groupe IARC	3 - Inclassable
Ethylbenzène (100-41-4)	
Groupe IARC	2B - Peut-être cancérogène pour l'homme
Statut NTP (National Toxicology Program)	Preuves de cancérogénicité
Figure sur la liste de l'OSHA en tant que substance carcinogène	Oui
Isopropylbenzène (98-82-8)	
Groupe IARC	2B - Peut-être cancérogène pour l'homme
Statut NTP (National Toxicology Program)	Cancérogène pour l'être humain selon une hypothèse raisonnable, Preuves de cancérogénicité
Figure sur la liste de l'OSHA en tant que substance carcinogène	Oui
Toxicité pour la reproduction	: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (64742-94-5)	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	35 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test), Guideline: other:
NOAEL (animal/femelle, F0/P)	125 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test), Guideline: other:
Naphtalène (91-20-3)	
LOAEL (animal/femelle, F0/P)	50 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: other:
LOAEL (animal/femelle, F1)	450 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: other:

Diesel Treat

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Naphtalène (91-20-3)	
NOAEL (animal/femelle, F0/P)	120 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Animal sex: female, Guideline: other:
Kérosène (pétrole) (8008-20-6)	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	≥ 3000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 415 [One-Generation Reproduction Toxicity Study (before 9 October 2017)]
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé	
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Solvant naphta aromatique léger (64742-95-6)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
1,2,4-Triméthylbenzène (95-63-6)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
Isopropylbenzène (98-82-8)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
: Non classé	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	
Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités (64742-53-6)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	125 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
NOAEL (dermique, rat/lapin, 90 jours)	≈ 1000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 410 (Repeated Dose Dermal Toxicity: 21/28-Day Study)
NOAEC (inhalation, rat, poussière/brouillard/fumée, 90 jours)	> 0,98 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 412 (Subacute Inhalation Toxicity: 28-Day Study)
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (64742-94-5)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	1250 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: EU Method B.26 (Sub-Chronic Oral Toxicity Test: Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
LOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	200 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 410 (Repeated Dose Dermal Toxicity: 21/28-Day Study)
LOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	4,71 mg/l air Animal: rat, Guideline: EU Method B.29 (Sub-Chronic Inhalation Toxicity: 90-Day Study)
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	625 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: EU Method B.26 (Sub-Chronic Oral Toxicity Test: Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
NOAEL (dermique, rat/lapin, 90 jours)	2000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 410 (Repeated Dose Dermal Toxicity: 21/28-Day Study)
NOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	2355 mg/l air Animal: rat, Guideline: EU Method B.29 (Sub-Chronic Inhalation Toxicity: 90-Day Study)

Diesel Treat

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Naphtalène (91-20-3)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	400 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
LOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	0,011 mg/l air Animal: rat, Guideline: EPA OPP 82-4 (90-Day Inhalation Toxicity), Guideline: OECD Guideline 413 (Subchronic Inhalation Toxicity: 90-Day Study)
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	200 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
NOAEL (dermique,rat/lapin,90 jours)	1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 411 (Subchronic Dermal Toxicity: 90-Day Study)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	150 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents), Guideline: EPA OPP 82-1 (90-Day Oral Toxicity)

Ethylbenzène (100-41-4)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	75 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)

Kérosène (pétrole) (8008-20-6)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	750 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
NOAEL (dermique,rat/lapin,90 jours)	≥ 495 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 411 (Subchronic Dermal Toxicity: 90-Day Study)

Solvant naphta aromatique léger (64742-95-6)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	600 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)

1,2,4-Triméthylbenzène (95-63-6)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	600 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity in Rodents)
NOAEC (inhalation,rat,vapeur,90 jours)	1,8 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 452 (Chronic Toxicity Studies)

Amides en C16-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyle) (68603-38-3)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	> 750 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity in Rodents)

Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Diesel Treat	
Viscosité, cinématique	3,89 mm ² /s @ 40 °C (104 °F)
Symptômes/effets après inhalation	: Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Peut provoquer une irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.

Diesel Treat

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Symptômes/effets après ingestion	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie chimique. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
Symptômes chroniques	: Susceptible de provoquer le cancer. Susceptible de nuire au fœtus.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités (64742-53-6)	
CL50 - Poisson [1]	> 5000 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss)
CE50 - Crustacés [1]	> 1000 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (64742-94-5)	
CL50 - Poisson [1]	8,41 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CE50 - Crustacés [1]	4,7 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	2,9 mg/l Test organisms (species): other:
CL50 - Poisson [2]	2,34 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss)
Naphtalène (91-20-3)	
CL50 - Poisson [1]	5,74 – 6,44 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CE50 - Crustacés [1]	2,16 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CL50 - Poisson [2]	1,6 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [flow-through])
CE50 - Crustacés [2]	1,96 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Flow through])
NOEC (chronique)	0,59 mg/l Test organisms (species): Daphnia pulex Duration: '125 d'
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
CL50 - Poisson [1]	13,4 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CE50 - Crustacés [1]	3,82 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: water flea)
CL50 - Poisson [2]	2,661 – 4,093 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [static])
CE50 - Crustacés [2]	0,6 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Gammarus lacustris)
LOEC (chronique)	3,16 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC chronique poisson	> 1,3 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri) Duration: '56 d'
Ethylbenzène (100-41-4)	
CL50 - Poisson [1]	11 – 18 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [static])
CE50 - Crustacés [1]	1,8 – 2,4 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CL50 - Poisson [2]	4,2 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [semi-static])
LOEC (chronique)	1,7 mg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia dubia Duration: '7 d'
NOEC (chronique)	0,96 mg/l Test organisms (species): Ceriodaphnia dubia Duration: '7 d'
NOEC chronique crustacé	0,956 mg/l

Diesel Treat

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Solvant naphta aromatique léger (64742-95-6)	
CL50 - Poisson [1]	9,22 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss)
CE50 - Crustacés [1]	6,14 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
1,2,4-Triméthylbenzène (95-63-6)	
CL50 - Poisson [1]	7,19 – 8,28 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CE50 - Crustacés [1]	6,14 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
Isopropylbenzène (98-82-8)	
CL50 - Poisson [1]	6,04 – 6,61 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CE50 - Crustacés [1]	0,6 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CL50 - Poisson [2]	4,8 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [flow-through])
CE50 - Crustacés [2]	7,9 – 14,1 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])
NOEC (chronique)	0,35 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC chronique poisson	0,38 mg/l Test organisms (species): other:D. rerio and P. promelas Duration: '28 d'
Amides en C16-18 et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyle) (68603-38-3)	
CL50 - Poisson [1]	1,2 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [static])
CE50 - Crustacés [1]	≈ 3,2 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
LOEC (chronique)	0,24 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC chronique poisson	0,32 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri) Duration: '28 d'
12.2. Persistance et dégradabilité	
Diesel Treat	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	
Diesel Treat	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (64742-94-5)	
FBC - Poissons [1]	61 – 159
Coefficient de partage n-octanol/eau	2,8 – 6,5 (23 °C (pH 6.2))
Naphtalène (91-20-3)	
FBC - Poissons [1]	36,5 – 168 (whole body w.w.)
Coefficient de partage n-octanol/eau	3,4 (25 °C (pH 7-7.5))
Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)	
FBC - Poissons [1]	0,6 – 15
Coefficient de partage n-octanol/eau	2,77 – 3,15

Diesel Treat

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Ethylbenzène (100-41-4)	
FBC - Poissons [1]	(15 dimensionless)
Coefficient de partage n-octanol/eau	3,6 (20 °C (pH 7.84))
1,2,4-Triméthylbenzène (95-63-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	3,63
Isopropylbenzène (98-82-8)	
FBC - Poissons [1]	(35.5 dimensionless)
Coefficient de partage n-octanol/eau	3,55 (23 °C)

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Effet sur le réchauffement global : Pas d'effet connu avec ce produit.
Autres informations : Aucun autre effet connu.

SECTION 13: Données sur l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. Dans la mesure du possible, la production de déchets doit être évitée ou réduite au minimum.
Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: DOT / TDG

14.1. Numéro ONU

n° DOT NA : UN1268
N° ONU (TDG) : UN3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport (DOT) : Distillats de pétrole, n.s.a.
Désignation officielle pour le transport (TDG) : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Solvant naphta aromatique léger ; 1,2,4-Triméthylbenzène)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

DOT

Classe(s) de danger pour le transport (DOT) : 3
Étiquettes de danger (DOT) : 3



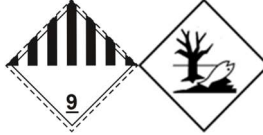
Diesel Treat

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

TDG

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : 9
Étiquettes de danger (TMD) : 9



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : L'emballage actuel de ce produit ne se conforme pas à la réglementation de la IMDG. Il n'est pas conçu pour être expédié par maritime.

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (DOT) : III
Groupe d'emballage (TDG) : III

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1 Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus).

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

Naphtalène (91-20-3)

Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis
Listé dans les polluants de l'air dangereux de l'EPA (HAPS)

CERCLA RQ	100 lb
-----------	--------

Xylène, isomères mixtes, purs (1330-20-7)

Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis
Listé dans les polluants de l'air dangereux de l'EPA (HAPS)

CERCLA RQ	100 lb
-----------	--------

Ethylbenzène (100-41-4)

Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis
Listé dans les polluants de l'air dangereux de l'EPA (HAPS)

Diesel Treat

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Ethylbenzène (100-41-4)	
CERCLA RQ	1000 lb

1,2,4-Triméthylbenzène (95-63-6)	
Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis	

Isopropylbenzène (98-82-8)	
Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis Listé dans les polluants de l'air dangereux de l'EPA (HAPS)	
CERCLA RQ	5000 lb

Acétate de vinyle (108-05-4)	
Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis Listé dans les polluants de l'air dangereux de l'EPA (HAPS)	
CERCLA RQ	5000 lb
Quantité à déclarer (RQ) selon la Section 302 de l'EPCRA	5000 lb
Loi SARA Section 302, États-Unis, TPQ (Seuil de procédure d'urgence)	1000 lb

Benzène (71-43-2)	
Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis Listé dans les polluants de l'air dangereux de l'EPA (HAPS)	
CERCLA RQ	10 lb received an adjusted RQ of 10 lbs based on potential carcinogenicity in an August 14, 1989 final rule


Toluène (108-88-3)	
Soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis Listé dans les polluants de l'air dangereux de l'EPA (HAPS)	
CERCLA RQ	1000 lb

Potassium (hydroxyde de) (1310-58-3)	
CERCLA RQ	1000 lb

15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.3. Réglementations des Etats - É-U

 **AVERTISSEMENT:** Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris Benzène, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer et des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

Diesel Treat

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Composant	Réglementations nationales ou locales
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités(64742-53-6)	U.S. - Massachusetts - Liste Right To Know
Naphtalène(91-20-3)	U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List; U.S. - Massachusetts - Liste Right To Know; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Environmental Hazard List
Xylène, isomères mixtes, purs(1330-20-7)	U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List; U.S. - Massachusetts - Liste Right To Know; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Environmental Hazard List
1,3,5-Triméthylbenzène(108-67-8)	U.S. - Massachusetts - Liste Right To Know
Ethylbenzène(100-41-4)	U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List; U.S. - Massachusetts - Liste Right To Know; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Environmental Hazard List
2-Éthylhexan-1-ol (104-76-7)	U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List; U.S. - Massachusetts - Liste Right To Know
Kérosène (pétrole)(8008-20-6)	U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List; U.S. - Massachusetts - Liste Right To Know
Soufre(7704-34-9)	U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List; U.S. - Massachusetts - Liste Right To Know
1,2,4-Triméthylbenzène(95-63-6)	U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List; U.S. - Massachusetts - Liste Right To Know; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Environmental Hazard List
Isopropylbenzène(98-82-8)	U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List; U.S. - Massachusetts - Liste Right To Know; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Environmental Hazard List
Acétate de vinyle(108-05-4)	U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List; U.S. - Massachusetts - Liste Right To Know; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Environmental Hazard List
Benzène(71-43-2)	U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List; U.S. - Massachusetts - Liste Right To Know; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Special Hazardous Substances; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Environmental Hazard List
Toluène(108-88-3)	U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List; U.S. - Massachusetts - Liste Right To Know; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Environmental Hazard List
Potassium (hydroxyde de)(1310-58-3)	U.S. - New Jersey - Liste Right To Know des substances dangereuses; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List; U.S. - Massachusetts - Liste Right To Know; U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) - Environmental Hazard List

SECTION 16: Autres informations

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Date de révision : 02/23/2024

Autres informations : Aucun.

Diesel Treat

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

Textes complet des phrases H	
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Carc. 2	Cancérogénicité, Catégorie 2
Flam. Liq. 4	Liquides inflammables, Catégorie 4
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2

Danger pour la santé NFPA

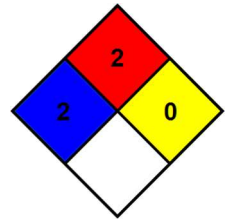
: 2 - Matériaux qui, dans des conditions d'urgence, peuvent causer une incapacité temporaire ou des blessures résiduelles.

Danger d'incendie NFPA

: 2 - Matériaux qui doivent être modérément chauffés ou exposés à des températures ambiantes relativement élevées avant qu'ils puissent prendre feu.

Réactivité NFPA

: 0 - Matériaux qui d'eux-mêmes sont normalement stables, même en cas de feu.



Indication des changements:

Article modifié	Changement	Commentaires
Composition/ information sur les composants	Modifié	V1.1 - 2018-04-23
Informations relatives au transport	Modifié	V2.1 - 2019-03-01
Composition/ information sur les composants	Modifié	V2.2 - 2020-03-09
Logo du fournisseur	Modifié	V2.3 - 2021-07-13
Mise à jour de la FDS (révision de la formulation)	Modifié	V3.3 - 2024-02-23

SDS HazCom 2012 - WHMIS 2015 (Nexreg) 2023

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.